



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Le treize décembre deux mille dix huit

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BONNET S - BOASSO J.M. - HAREUX T. BERNARD R. Adjointes PINATEL M-C.- MICHEL G.- MATILLON P. - FAURE L. - FRERY P. - JACQUEMOND M. - CHAMPAVERT Y. - KRAFFT N. - BRESSET P. - FOURNEL I.- FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T. - COCAGNE D. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : DOLE L. pouvoir à BONNET S. - MERIDJI K. pouvoir à FAURE L. - LEWER A. pouvoir à BERNARD R. - GUILLERM Y. pouvoir à HAREUX T. - ROUX N pouvoir à BOASSO J.M.- YAVAZ Z. pouvoir à MARTIN Y. - SZNYCER F. pouvoir à FURNON R - BERNARD L. - DE VERON D.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	20
Votants	27

Secrétaire élu : BONNET Sylvie

Début de la séance : 20H00

**Délibération n° 2018/13/12/106
Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2018.

**Délibération n° 2018/13/12/107
Avenant au règlement du temps de travail**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'avenant au règlement du temps de travail,
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

**Délibération n° 2018/13/12/108
Adhésion à la convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le
CDG42**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 48 mois, sauf dénonciation par préavis de trois mois au-delà de la 1^{ère} année de fonctionnement, applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2019 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 n°2018-10-18/04

Article 2 : Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant. Toutefois, dans l'hypothèse où le renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre de gestion de la Loire et la CNRACL se réalise durant la période couverte par ladite convention, et que les missions retenues produisent un effet tel que cela modifie de manière substantielle l'équilibre de la convention, celle-ci sera considérée comme caduque, et une nouvelle convention sera proposée à l'établissement public/collectivité.

Article 3 : l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en résultant.

Délibération n° 2018/13/12/109

Avenant n°4 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT pour les agents de Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance.
- Au vu des arbitrages proposés, tant par la MNT que par les membres du Conseil d'administration du CDG42, de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 2,5%,
- De valider l'avenant n°4 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2018/13/12/110

Participation communale à l'assurance prévoyance de la MNT prise par les agents communaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à l'augmentation de 1 € par agent et par mois la participation financière de la commune à l'assurance prévoyance de la MNT prise par les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2019.
- De dire que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 et les années suivantes.

Délibération n° 2018/13/12/111

Budget de la commune - Décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 – Budget de la commune – Exercice 2018.

Délibération n° 2018/13/12/112

Approbation du rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 27 septembre 2018
- D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2018 qui s'élève à :

Délibération n° 2018/13/12/113

Dotations aux amortissements

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 23 voix pour et 4 contre décide :

- De donner un avis favorable aux propositions ci-dessus.
- De décider de fixer les durées d'amortissements comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De préciser que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

Délibération n° 2018/13/12/114

Tarif communaux 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 26 voix pour et 1 voix contre décide :

- D'acter l'ensemble des tarifs proposés
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n° 2018/13/12/115

Convention financière entre les polices municipales de Saint Cyprien et Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le projet de convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette convention.

Délibération n° 2018/13/12/116

Subvention exceptionnelle – Comité des fêtes

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Comité des fêtes pour leur cinquantième anniversaire pour un montant de 2 000 €.
- Dit que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2018.

Délibération n° 2018/13/12/117

Subvention exceptionnelle – Spice Cheers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association Spice Cheers concernant l'Open International « Cheer & Dance » pour un montant de 1 000 €.
- Dit que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2018.

Délibération n° 2018/13/12/118

Subvention exceptionnelle – Sou des Ecoles

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Sou des Ecoles concernant le marché de Noël pour un montant de 300 €.
- Dit que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2018.

Délibération n° 2018/13/12/121

SIEL - Aménagement de la halte ferroviaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'Aménagement de la halte ferroviaire dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2018/13/12/122

SIEL - Aménagement - Rue des Vignes

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " Aménagement - Rue des Vignes " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2018/13/12/123
SIEL - Aménagement de la Rue des Verchères

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " Aménagement du parking St Joseph et de la Rue des Verchères " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2018/13/12/124
SIEL – Dissimulation du réseau France Télécom au chemin de l'Horme

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation FT chemin de l'Horme" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2018/13/12/125
Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition de bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant la démolition des bâtiments communaux situé rue du Grand Fossé Métral sis sur les parcelles cadastrées BC 230 et BC 79.

Délibération n° 2018/13/12/126
Convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire et résiliation de la convention actuelle

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De mettre fin à la convention actuellement en vigueur pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire de la commune signée le 19 octobre 2017
- D'approuver la mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et pour une durée illimitée,
- D'approuver la convention jointe à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer celle-ci

Délibération n° 2018/13/12/127
Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2019 - 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le Projet Educatif de Territoire (PEDT) tel que présenté pour les années 2019-2021

Délibération n° 2018/13/12/129
Création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la création du Conseil Consultatif de la Vie Associative

Délibération n° 2018/13/12/130
Cadeau à un enseignant pour services rendus

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- D'approuver la remise, par la commune de Sury le Comtal, d'une carte cadeau de 100 € à un enseignant pour services rendus.

Délibération n° 2018/13/12/131
Don aux victimes des intempéries dans l'Aude

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De verser un don de 1 000 € au Secours Populaire de Carcassonne
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2018/13/12/132
Approbation du règlement intérieur du service de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
-D'approuver le règlement intérieur du service de l'eau

Délibération n° 2018/13/12/133
Remboursement de frais de plomberie à un Suryquois

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De rembourser les frais de plomberie pour un montant de 177€

Délibération n° 2018/13/12/134
Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour les travaux de réhabilitation énergétique de la Mairie

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de la Mairie,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 2018/13/12/135
Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour les travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment de la Poste.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de la Mairie,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 2018/13/12/136
Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique joint à la présente délibération, actant à compter du 1^{er} janvier 2019 :
o La mise à disposition à hauteur de 20% d'un agent de la commune,
o la modification du nombre d'unités d'œuvre pour certaines procédures de marché public.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2018/10/23 du 24/10/2018

Bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes pour la location d'un local commercial situé 3, rue Martin Bernard à Sury-le-Comtal.

Est adopté le bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes, concernant la location d'un local commercial situé à Sury-le-Comtal 3, rue Martin Bernard au rez-de-chaussée du bâtiment. Montant du loyer annuel : 1 800.00 € avec effet au 01/10/2018.

Décision n° 2018/10/24 du 24/10/2018

Bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur GEOFFROY Maxime pour la location d'un logement de type F2 situé 7, place Giraudier à Sury-le-Comtal.

Est adopté le bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur GEOFFROY Maxime, concernant la location d'un logement de type F2 situé à Sury-le-Comtal 7, place Giraudier au rez-de-chaussée du bâtiment. Montant du loyer mensuel : 350.00 € avec effet au 01/10/2018.

Décision n° 2018/11/25 du 08/11/2018

Réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE.

Est décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche un Contrat de Prêt ayant pour objet le financement des investissements inscrits au budget eau de 2018 et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du Prêt : 500 000 €

Durée d'amortissement du Prêt : 20 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux de rémunération du livret A + marge de 0.29%

Amortissement : Constant

Décision n° 2018/11/26 du 20/11/2018

Marché de travaux : construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire

Lot 1 : Terrassement

Approbation d'un avenant au contrat avec MTP

Est approuvé l'avenant pour évacuation des terres végétales au contrat avec MTP aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 55 299.60 €

Montant de l'avenant HT : +2 266.80 €

Nouveau montant HT : 57 566.40 €

Décision n° 2018/11/27 du 20/11/2018

Accord cadre de fournitures courantes et de services : Location bennes, transferts et traitement des « déchets d'activités économiques » et de « l'amiante lié » collectés sur différents centres techniques municipaux.

Approbation d'un contrat avec SERMACO

Est approuvé le contrat de fournitures courantes et de services avec SERMACO aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 26 756.00€

Montant initial TTC : 29 431.60€

Décision n° 2018/12/28 du 03/12/2018

Marché de travaux : Réfection de réseaux d'eau potable sur la commune de Sury le Comtal
Approbation d'un avenant au contrat avec CHOLTON

Est approuvé l'avenant au contrat de travaux de génie civil avec CHOLTON aux conditions suivantes :

Montant initial HT :	819 868.00€
Montant Avenant HT :	30 447.13€
Nouveau Montant HT :	850 315.13€

Fin de la séance : 22H52

Sury Le Comtal, le 24 décembre 2018

Le Maire,
Yves MARTIN